Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 632 Subvention (2.000 euros) à l'association Films 4 Substainable World (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Films 4 Substainable World afin qu'elle organise à Paris l'édition 2019 du festival Megacities Shortdocs ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Films 4 Substainable World, 113 rue du Chemin Vert (11e). 185105-2019-09755

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO